Avis d'appel à la concurrence
Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de
« implantation et l'exploitation d'un marché de Noël »
de Clermont-Ferrand

Identification de la Collectivité

Commune de Clermont-Ferrand. 10 rue Philippe Marcombes
BP 60. 63 033 Clermont-Ferrand.
Contact: Madame Marlène GOUYON – DCUPEP, service Commerce
Téléphone : 04 73 42 37 73
dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr

Objet de la consultation

La présente procédure a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'implantation et l'exploitation d'un marché de Noël à Clermont-Ferrand, pendant la période de fin d'année.
L'autorisation d'occupation est consentie à titre précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.
Elle n'est pas constitutive de droits réels au sens de l'article L1311-5 du CGCT et elle n'est pas soumise aux dispositions du code du commerce relatives aux baux commerciaux.
Elle ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public.

Durée prévisionnelle de la convention

L'occupation du domaine public est autorisée pour une durée de quatre ans de 2027 à 2030 renouvelable.

Redevance annuelle

Le titulaire versera à la Commune une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable.
La part fixe sera proposée par le candidat. Toutefois les offres inférieures à 10 € / m² pour une surface estimative d'environ 2 700 m² , seront déclarées irrecevables.
La part variable sera proposée par le candidat.
Toutefois les offres inférieures à 2 % (sur la base du chiffre d'affaires annuel hors taxes) seront déclarées irrecevables.

ADRESSE À LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUVENT ÊTRE RETIRÉS GRATUITEMENT :

- sur le site internet de la Mairie de Clermont-Ferrand : https://clermont-ferrand.fr
Rubrique : Je suis + professionnel + Domaine public + Marché de Noël
- à l'accueil de la DCUPEP Direction du Commerce des Usages et du Partage de l'Espace Public - 15 Mail Allagnat- 5ème étage- Clermont-Ferrand ou demandés par courriel à : dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr

Candidatures : Les candidats devront présenter un dossier complet
Dépôt des dossiers : Le dossier de candidature devra être déposé en Mairie ou expédié par courrier à l'adresse et avec les mentions suivantes : **« Marché de Noël »**
La Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer une AOT si les projets présentés ne correspondent pas aux caractéristiques techniques nécessaires pour occuper cet emplacement.
Les horaires d'accueil de la (D.C.U.P.E.P.) sont les suivants : de 8h30 à 16h, du lundi au vendredi.
DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION DE L'AVIS : le 04 septembre 2026
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS (CANDIDATURES ET PROPOSITIONS) : le 30 décembre 2026 à 12 h
C'est la date de réception en Mairie qui est prise en compte et non la date de transmission.
Les dossiers non complets ou reçus après la date et heure limites ne seront pas retenus.
La transmission d'une réponse au présent avis vaut acceptation des dispositions qui y sont mentionnées.